



RÉSUMÉ

LES MDPH : UN GUICHET UNIQUE A ENTRÉES MULTIPLES

Décembre 2010 - mai 2013

Projet coordonné par Pierre-Yves Baudot
Conv. 10/4928



Résumé

Ce rapport décrit le fonctionnement des MDPH. Il se base sur une enquête qualitative par observations et par entretiens menée dans quatre MDPH choisies pour leurs différences. Au niveau local, cette enquête a porté tout d'abord sur le travail interne de la MDPH (procédures d'évaluation en équipe pluridisciplinaire, travail de la CDAPH et management). L'étude s'est ensuite intéressée aux relations avec les usagers, en amont (au guichet de la MDPH) et en aval de la décision (au sein des Tribunaux du Contentieux de l'Incapacité). L'étude a également porté sur la participation des associations au fonctionnement de la MDPH. Nous avons enfin analysé la gouvernance de ces structures : quel est le rôle des partenaires du Groupement d'Intérêt Public (GIP) dans le fonctionnement concret de la MDPH ? L'étude a aussi porté sur un niveau national : quel est le rôle des acteurs nationaux (CNSA, Assemblée des Départements de France, Associations nationales de personnes handicapées, Association des directeurs de MDPH) dans la définition du périmètre des MDPH, dans leurs modalités d'évaluation et dans leur devenir ?

Ce rapport est structuré en trois temps.

Dans une première partie, nous nous intéressons à la genèse des MDPH. Nous décrivons les compromis politiques et les injonctions contradictoires dont les MDPH sont le produit. Devant à la fois à « placer l'utilisateur au cœur du dispositif » et résoudre une équation complexe de gouvernement, où l'État central, les collectivités locales et les associations de personnes handicapées conservent des positions incontournables, les MDPH doivent tout à la fois améliorer le service aux usagers et préserver les intérêts des différentes parties prenantes.

Dans un second temps, le rapport analyse ce que font les MDPH. Tout d'abord, elles assurent la participation des associations au processus décisionnel. En CDA, les associations ont appris à acclimater la défense des droits aux contraintes de l'institution. Ensuite, cette recherche indique comment se déroule le travail d'évaluation des dossiers. La pluridisciplinarité apparaît essentiellement de façon séquentielle, adjonction d'avis produits par des professionnels différents et résulte surtout d'un travail plus collégial. Enfin, les MDPH produisent des usagers. Dans les relations au guichet, mais aussi dans les représentations que s'en font les différentes professions qui travaillent au sein d'une MDPH, et en comparaison avec d'autres secteurs également pris dans des dynamiques d'activation, les usagers ne sont pas dotés du même statut et des mêmes droits.

Dans une troisième partie, ce rapport interroge l'autonomie dont disposent les MDPH dans la production de leurs évaluations. Comment ces institutions, nouvellement créées dans un environnement où de très nombreux acteurs interviennent et sans moyens juridiques pour faire appliquer leurs décisions, peuvent assurer l'effectivité de leurs décisions ? D'un côté, les MDPH luttent contre l'imposition de règles d'évaluation perçues comme extérieures à leur fonctionnement (le contentieux des TCI ou des « arbres de décision » produit par la Direction Générale de la Cohésion Sociale et la CNSA). Dans le même temps, elles sont sensibles aux positions défendues par les représentants d'établissements et par l'Education nationale dans le processus d'évaluation au sein même des équipes pluridisciplinaires. Ce rapport explore les relations différentes que les MDPH tissent avec leur environnement et montre que la qualité de ces relations explique la capacité de ces MDPH à faire appliquer les décisions prises.

Mots clés

Handicap, guichet unique, territorialisation de l'action publique, individualisation des politiques sociales, néocorporatisme, évaluation pluridisciplinaire, associations, judiciarisation, contentieux, informatisation, évaluation de l'action publique, réputations administratives, MDPH, magistratures sociales, GIP.